

11/2023

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 069-216900092-20230123-11\_2023-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 23/01/2023

**OBJET : Cession d'une partie de la parcelle n° AR 383 et d'une partie de la parcelle sans numéro situées lieu-dit « Les Bassieux »**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 13/01/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Céline BABUS à Liliane BLAISE

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Fabrice MORICHON à Christophe DEBIZE

Ouda MECHAIN à Pascale ANTHOINE

Excusé

Alexis VERMOREL

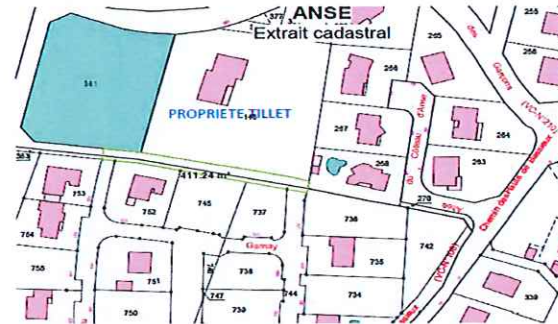
Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET et Jean-Luc LAFOND exposent que la Mairie est sollicitée depuis quelques temps par Mr BALDASSO Melvine pour l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée n° AR 383 et d'une partie de la parcelle sans numéro situées lieu-dit « Les Bassieux » toutes les deux non

bâties d'une surface d'environ 410 m<sup>2</sup>, afin de réaliser les accès d'un futur programme immobilier sur la propriété de Mr TILLET située Chemin de la Vigne des Garçons. L'entrée et la sortie de ce futur programme étant dangereux sur ce chemin, Mr BALDASSO a émis le souhait et demander à la mairie de réaliser ces accès par le lotissement « Les Terrasses d'Attilio » d'où la nécessité d'acquérir une partie des parcelles ci-dessous.

Le service des Domaines a été sollicité pour connaître l'estimation de cette vente.



- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** la cession d'une partie de la parcelle n° AR 383 et d'une partie de la parcelle sans numéro situées lieu-dit « Les Bassieux »

2°) **NOTE** que le service des Domaines a été sollicité pour connaître l'estimation de cette vente

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

